

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

=====

Date de convocation : 05.04.2018

Date d'affichage : 05.04.2018

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 30

Le 12 AVRIL 2018 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de VENGEONS sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, Mme HERVIEU Maryanick, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme JACQUELINE Nathalie, Mme LECLUSE Martine, M. LECHAPELAYS Florent, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. NICOLLE Noël.

Absents excusés : M. MALLE Hervé, Mme MALACH Frédérique, Mme HARDEL Nadine, Mme BESNIER Cynthia, Mme FOURMENTIN Francine, M. BRARD Jean-Marie, M. SURVILLE Claude.

Absent : M. MARTIN Clément.

Procurations : M. MALLE Hervé à M. BAZIN Christophe, Mme MALACH Frédérique à Mme JARDIN Odile, Mme BESNIER Cynthia à M. DUCHEMIN Sébastien, Mme FOURMENTIN Francine à Mme LECLUSE Martine, M. BRARD Jean-Marie à M. LEPERDRIEL Christian.

Secrétaire de séance : Maryanick HERVIEU.

=====

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} mars 2018

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2018 n'appelle aucune observation.

Présentation des budgets 2018

Monsieur le Maire présente les budgets 2018 :

« Le Budget que nous vous proposons ce soir a été établi par le bureau municipal avec les services de la Mairie, et examiné par la Commission des finances le 4 avril.

Tous les investissements 2017 ont pu être autofinancés grâce aux excédents dégagés sur la section de fonctionnement depuis plusieurs années.

En 2018, la politique d'investissements va se poursuivre avec la fin des réalisations engagées en 2017 :

- *Aménagement du Parc St Lys,*
- *Mise en accessibilité de la Mairie de SOURDEVAL,*
- *Aménagement de la salle des écoles de VENGEONS et d'un bureau pour la Mairie annexe,*
- *Rénovation des courts de tennis.*

De nouveaux projets vont voir une réalisation ou un début de réalisation en 2018 :

- *Aménagement d'une première tranche du lotissement CALANDOT,*
- *Aménagement d'un lotissement de 6 parcelles Bd du 11 Novembre,*
- *Aménagement du Bourg de VENGEONS,*
- *Création d'une liaison douce entre la Place du Parvis et le Parc St Lys avec installation d'un skate-park,*
- *Mise en place d'une nouvelle bascule publique*
- *Rénovation énergétique des logements de la rue Alexandre Mauduit,*
- *Réfection de la toiture du Presbytère,*

- Et un nouveau programme important de travaux de voirie.

Nous allons également engager en 2018 des études sur les projets suivants :

- Regroupement des écoles primaire et maternelle avec mise en accessibilité,
- Mise en accessibilité de la salle du Rex,
- Travaux de confortement à l'église de SOURDEVAL,
- Extension du cimetière de SOURDEVAL,
- Aménagement de la Place du Parvis,
- Création d'un logement dans l'actuelle Mairie de VENGEONS.

Pour financer une partie de ces projets, il va vous être proposé de signer un contrat de pôle de services avec le Département de la MANCHE qui permettra d'apporter un concours du Département de 25 à 40 % du montant des travaux selon les projets.

L'État devrait également nous apporter des aides par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de soutien à l'investissement des Communes et de leurs groupements.

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les investissements 2018, mais du fait que certains emprunts arrivent à échéance, ces nouveaux emprunts n'entraîneront pas d'augmentation des annuités de remboursement.

Je vous remercie d'avance pour la confiance que vous accorderez à la Municipalité en votant ces budgets 2018 établis pour rendre nos Communes déléguées de SOURDEVAL et VENGEONS toujours plus attractives et agréables à vivre. »

M. le Maire remercie les services de la Mairie pour le travail de préparation réalisé.

Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Compte administratif de la Commune (Délibérations 2018.04.01a et 02a)

Le résultat de la gestion de la Commune pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	2 180 461.49 €
	Recettes	3 024 618.01 €
	Excédent de l'exercice	844 156.52 €
	Excédent antérieur reporté	853 351.16 €
	Résultat de clôture	1 697 507.68 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	1 168 572.22 €
	Reste à réaliser Dépenses	673 706.15 €
	Recettes de l'exercice	765 819.96 €
	Reste à réaliser Recettes	11 244.00 €
	Déficit de l'exercice	- 402 752.26 €
	Déficit antérieur reporté	- 391 006.95 €
	Déficit de clôture	- 793 759.21 €
	Déficit sur Restes à réaliser	- 662 462.15 €
	Besoin de financement	1 456 221.36 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Mme LAURENT explique que tous les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés sur l'exercice car les projets sont parfois longs à mettre en œuvre. On l'a vu notamment pour la

Mairie pour laquelle il a fallu revoir plusieurs fois les plans pour arriver à un projet satisfaisant, et il a fallu prendre en compte l'aménagement de l'agence postale communale.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et les comptes de gestion 2017 de la Commune de SOURDEVAL par 27 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE).

Compte administratif du service de l'Assainissement (Délibérations 2018.04.01b et 02b)

Le résultat de la gestion du service de l'Assainissement pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	216 407.13 €
	Recettes	241 789.56 €
	Excédent de l'exercice	25 382.43 €
	Excédent antérieur reporté	85 144.28 €
	Résultat de clôture	110 526.71 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	68 883.66 €
	Reste à réaliser Dépenses	0.00 €
	Recettes de l'exercice	84 939.38 €
	Reste à réaliser Recettes	0.00 €
	Excédent de l'exercice	16 055.72 €
	Excédent antérieur reporté	16 551.23 €
	Excédent de clôture	32 606.95 €
	Excédent sur Restes à réaliser	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du service de l'Assainissement de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2017 par 27 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

Mme LAURENT précise que le service de l'Assainissement sera transféré à l'agglomération au 1^{er} janvier 2019. Elle espère que l'on ne subira pas les hausses de la redevance alors que nous apportons un service avec une gestion très saine.

M. le Maire explique avoir demandé à l'agglo s'il était possible de reporter le transfert d'une année ou deux mais cela semble peu probable que ce soit possible.

Compte administratif du Lotissement des Prés et des Acacias
(Délibérations 2018.04.01c et 02c)

Le résultat de la gestion du Lotissement des Prés et Acacias pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	134 875.86 €
	Recettes	134 875.86 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Excédent antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	134 875.62 €
	Recettes de l'exercice	134 875.62 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €

	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement des Prés et Acacias de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2017 à l'unanimité.

Compte administratif du Lotissement Calandot (Délibérations 2018.04.01d et 02d)

Le résultat de la gestion du Lotissement Calandot pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	3 750.00 €
	Recettes	3 750.00 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	3 750.00 €
	Recettes de l'exercice	3 750.00 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement CALANDOT de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2017 à l'unanimité.

Affectation du résultat pour les Budgets Commune et Assainissement

(Délibérations 2018.04.03a et 03b)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat pour les budgets de la Commune et du service de l'Assainissement comme suit :

Budget général de la Commune

Résultat de fonctionnement 2017 :	1 697 507.68
Déficit d'investissement cumulé sur réalisé :	793 759.21
Déficit d'investissement sur restes à réaliser :	662 462.15
Besoin de financement :	1 456 221.36
Affectation au 1068 : Excédent de fonctionnement :	1 456 221.36
Report à nouveau au 002 en section de fonctionnement :	241 286.32

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement 2017 :	110 526.71
Excédent d'investissement cumulé sur réalisé :	32 606.95
Excédent d'investissement sur restes à réaliser :	-
Besoin de financement :	-
Affectation au 1068 : Excédent de fonctionnement :	-
Report à nouveau au 002 en section de fonctionnement :	110 526.71

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Budgets primitifs 2018

Budget général de la Commune (Délibération 2018.04.04a)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 223 711,88 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	590 286.67 €
Pour : 27		
Abstentions : 3 (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE, Mme MAUDUIT-JOSEPH)		
Chap. 012	Charges de Personnel	1 122 600.00 €
Pour : 28		
Abstentions : 2 (Mme FOURMENTIN, Mme MAUDUIT-JOSEPH)		
Chap. 014	Atténuation de produits	36 696.00 €
Pour : 28		
Abstentions : 2 (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE)		
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	389 155.84 €
Pour : 30		
Chap. 66	Charges financières	80 000.00 €
Pour : 28		
Contre : 2 (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE)		
Chap. 67	Charges exceptionnelles	39 439.00 €
Pour : 30		
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	79 534.37 €
Pour : 30		
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	886 000.00 €
Pour : 30		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 013	Atténuation de charges	11 000.00 €
Pour : 30		
Chap. 70	Produits des services et du domaine	140 900.00 €
Pour : 30		
Chap. 73	Impôts et taxes	1 496 581.00 €
Pour : 30		
Chap. 74	Dotations et participations	1 140 750.00 €
Pour : 30		
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	193 000.00 €
Pour : 30		
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	194.56 €
Pour : 30		
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	241 286.32 €
Déjà voté lors de l'affectation du résultat.		

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 759 521.62 € (reports compris).

Les reports se rapportent à des crédits votés en 2017.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux inscriptions budgétaires nouvelles,

DEPENSES :

Chap. 001	Déficit d'investissement reporté	793 759.21 €
Chap. 16	Remboursements d'emprunts	322 000.00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	8 150.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	131 533.81 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	40 000.00 €
Opération 335	Mairie (accessibilité)	48 000.00 €
Opération 337	Aménagement du Parc St Lys	20 000.00 €
Opération 340	Camping (hébergements + jeux)	2 000.00 €
Opération 345	Aménagement Bourg de Vengeons	350 000.00 €
Opération 350	Groupe scolaire André Bruno	30 000.00 €
Opération 351	Ecole maternelle « les Petits Lutins »	15 000.00 €
Opération 352	Logements des écoles	7 000.00 €

Opération 353	Courts de Tennis	52 000.00 €
Opération 354	Salle des écoles de Vengeons	18 000.00 €
Opération 355	Salle du Rex	30 000.00 €
Opération 356	Skate-Park	30 000.00 €
Opération 357	Bascule publique	40 000.00 €
Opération 358	Liaison douce Parc St Lys	120 000.00 €
Opération 359	Rénovation énergétique logements écoles	150 000.00 €
Opération 360	Voirie 2018	200 000.00 €
Opération 361	Eclairage public 2018	30 000.00 €
Opération 362	Restaurant scolaire	20 000.00 €
Opération 363	Eglise de Sourdeval	10 000.00 €
Opération 364	Logement Mairie de Vengeons	5 000.00 €
Opération 365	Extension cimetière Sourdeval	30 000.00 €
Opération 366	Place du Parvis	30 000.00 €
Opération 367	Presbytère	20 000.00 €
	Total des opérations individualisées	1 257 000.00 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	476 689.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194.56 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	56 488.89 €

Les dépenses d'investissement sont approuvées par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

RECETTES :

Chap. 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 539 221.36 €
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	440 000.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	47 033.00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	886 000.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	79 534.37 €
Chap. 041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la	56 488.89 €

section

Les recettes d'investissement sont approuvées par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Budget du service de l'assainissement (Délibération 2018.04.04b)

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 332 675.28 €.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	133 225.99 €
Chap. 012	Charges de personnel	58 200.00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	23 000.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	2 000.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	500.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	75 749.29 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	40 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70	Produits de gestion courante	190 000.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	32 148.57 €
Chap. 002	Excédents antérieurs reportés	110 526.71 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 148 356.24 €, les propositions nouvelles étant les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	21 000.00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	70 207.67 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	32 148.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	75 749.29 €
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	40 000.00 €
Chap. 001	Excédent antérieur reporté	32 606.95 €

Le budget Assainissement est approuvé par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Budget du Lotissement des Prés et Acacias (Délibération 2018.04.04c)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 94 071.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
----------	------------------------------------	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	94 066.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70	Vente de produits	14 165.00 €
----------	-------------------	-------------

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
----------	-------------------------------------	--------

Chap. 77	Produits exceptionnels	32 868.00 €
----------	------------------------	-------------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	47 033.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 94 066 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	47 033.00 €
----------	-------------------------------	-------------

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	47 033.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	94 066.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

Le Budget annexe du Lotissement des Prés et Acacias est adopté par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

A noter que toutes les parcelles de ce lotissement des Prés et Acacias sont maintenant vendues.

Budget du Lotissement Calandot (Délibération 2018.04.04d)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 533 303.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	400 000.00 €
-----------	-----------------------------	--------------

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
----------	------------------------------------	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	133 298.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	533 298.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 533 298.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	533 298.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00 €
----------	-------------------------------	--------------

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	133 298.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Le Budget annexe du Lotissement Calandot est adopté par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Budget du Lotissement Boulevard du 11 Novembre (Délibération 2018.04.04e)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 229 316.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	153 000.00 €
-----------	-----------------------------	--------------

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
----------	------------------------------------	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	76 311.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70	Vente de produits	40 240.00 €
----------	-------------------	-------------

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
----------	-------------------------------------	--------

Chap. 77	Produits exceptionnels	36 071.00 €
----------	------------------------	-------------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	153 000.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 153 000.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	153 000.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	76 689.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	76 311.00 €

Le Budget annexe du Lotissement Boulevard du 11 Novembre est adopté par 28 voix Pour et 2 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE).

Vote des taux d'imposition 2018 (Délibération 2018.04.05)

Il est proposé de reconduire pour 2018 les taux d'imposition communaux de 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.06 %
- Taxe foncière (bâti) : 23.18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.87 %

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Subventions aux Associations (Délibération 2018.04.06)

Mme JARDIN, M. VIEL, M. DUCHEMIN et M. JEHENNE ne prennent pas part à la délibération.

M. le Maire propose d'attribuer aux différentes Associations les subventions suivantes :

Amicale de chasse du Canton de Sourdeval	230.00
Amicale du personnel des collectivités territoriales du Mortainais	1 000.00
Amicale des anciens de Vengeons	250.00
Anciens combattants (UNC AFN) Sourdeval	150.00
Anciens combattants (UNC AFN) Vengeons	50.00
Anciens combattants (UNC AFN) Vengeons – exceptionnel achat drapeau	1 300.00
APAEI Vire	80.00
APAEIA Avranches	80.00
Association « Familles rurales »	300.00
Comité de jumelage	2 050.00
Comité de jumelage (exceptionnelle)	500.00
Comité des fêtes de Sourdeval	6 000.00
Comité des fêtes de Vengeons	1 000.00
Croix d'or – Alcool assistance	80.00
Croix rouge	100.00
Donneurs de Sang	385.00
FNATH – Accidentés du travail	80.00
Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté	726.80
Gaule Sourdevalaise	80.00
Génériques (ligue de l'enseignement)	2 520.80
Amicale de l'Harmonie	1 800.00
Les Restaurants du cœur	100.00
Maison de retraite EHPAD St Joseph	457.35
Secours Catholique	250.00
Secours Populaire Français	80.00
Solidarité paysans Basse-Normandie	100.00
Union commerciale industrie artisanat Sourdeval	3 000.00
Union commerciale industrie artisanat Sourdeval (except. Acq. Micro HF)	1 000.00
La Prévention routière	100.00

FDGDON (lutte contre le frelon asiatique)	108.00
Amicale Gymn seniors	300.00
Club Omnisports Sourdevalais	85 000.00
Union cycliste du Mortainais	5 810.00
Union cycliste du Mortainais (balisage chemins VTT)	600.00
Ass. des Parents d'élèves des écoles publiques	2 500.00
Coopérative scolaire Groupe scolaire André Bruno (sorties pédagogiques)	1 500.00
OGEC – Frais de fonctionnement des écoles maternelles (55 * 855.79)	47 068.45
OGEC – Participation cantine scolaire (2.39 € par repas)	42 000.00
OGEC – Classes découverte	1 000.00
OGEC – intervenants musique	1 600.00
OGEC - Association sportive	500.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (23 pompiers * 80 €)	1 840.00
Sté nationale d'entr'aide des médaillés militaires	50.00

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avenant à la convention de forfait communal pour les écoles privées

(Délibération 2018.04.07)

(cf. Commission scolaire du 28.03.2018)

Afin de procéder à la révision des aides attribuées aux écoles privées pour l'année 2018, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention signée en 2017.

Cet avenant fixe pour 2018 les montants des subventions pour la prise en charge des élèves de l'école privée :

- Forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle : 855.79 €
- Subvention pour la cantine scolaire privée : 2.39 € par repas
- Subvention pour les classes « découverte » : 1 000 €
- Subvention pour les intervenants « musique » : 1 600 €.

M. DUCHEMIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire par 27 voix Pour et 3 abstentions (Mme FOURMENTIN, Mme LECLUSE, M. VALLEE) à signer cet avenant joint en annexe.

Aménagement d'un lotissement Boulevard du 11 Novembre

Réalisation des travaux (Délibération 2018.04.08a)

Le projet consiste à créer 6 parcelles sur le terrain rétrocédé par Manche Habitat suite à la déconstruction des 3 premiers immeubles HLM.

Les parcelles auraient une superficie d'environ 670 m² chacune (voir plan joint).

Le coût de l'aménagement se décompose comme suit :

Etudes et déclaration préalable :	2 400.00
Adduction eau potable :	7 468.74
Raccordement électricité :	12 000.00
Eclairage public :	11 200.00
Voirie périphérique et télécom :	83 945.00

TOTAL : 117 013.74 € H.T.

Soit un prix de revient au m2 de terrain vendu de 29.01 € H.T.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à l'unanimité, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux.

Fixation du prix de vente des parcelles (Délibération 2018.04.08b)

Sur avis de la Commission des finances, il est proposé de fixer le prix de cession des parcelles à 20 € H.T. le m2, la différence par rapport au prix de revient étant prise en charge par le Budget communal.

Mme LAURENT précise que c'est le prix qui était fixé pour les précédents lotissements.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Contrat de Pôle de service avec le Département (Délibération 2018.04.09)

Fin 2016, la Commune de SOURDEVAL a posé sa candidature auprès du Conseil départemental pour bénéficier d'un Contrat de pôle de services.

A travers ce contrat de pôle de services, le Conseil départemental s'engage pour une durée de 4 ans sur la création, le développement et l'amélioration des équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs, mais également sur les actions visant à favoriser le vivre ensemble.

La candidature de la Commune de SOURDEVAL a été validée par le Conseil départemental et des actions ont été déterminées en accord avec le Conseil départemental.

Ces actions sont les suivantes :

Volet attractivité :

- Aménagement du Parc Saint-Lys
- Aménagement de la Place du Parvis et des abords de l'église à SOURDEVAL
- Aménagement d'une liaison douce entre la place du Parvis et le Parc St Lys
- Aménagement d'un logement dans l'ancienne Mairie de VENGEONS.

Volet centralité :

- Aménagement de l'accueil du cinéma « le Rex »
- Regroupement et aménagement des écoles maternelle et primaire.

Les subventions accordées par le Conseil départemental seront, selon les projets, entre 25 et 40 % du coût des aménagements.

Aussi, le Conseil municipal, invité à délibérer, autorise M. le Maire à l'unanimité, à signer le contrat de pôle de service avec le Conseil départemental, et à déposer les demandes de subventions s'y rapportant.

Admissions en non-valeur (Assainissement)

(Délibération 2018.04.10)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le service de l'assainissement :

- 158.46 € H.T. soit 174.31 € TTC
- 82.60 € H.T. soit 90.86 € TTC.

Questions diverses

Transfert du service de l'Assainissement

M. SEGUIN demande ce que va devenir le personnel qui gère le service de l'assainissement. Mme LAURENT explique que le personnel qui est affecté en totalité à ce service sera transféré automatiquement à la Communauté d'agglomération. Pour l'autre agent, il sera affecté sur l'une ou l'autre Collectivité (à son choix) et pourra éventuellement être remis à disposition de la seconde Collectivité.

Pour l'agent qui sera transféré, Mme HAMEL demande s'il y a un risque d'évolution de son poste. M. le Maire explique que ce sera la Communauté d'agglomération qui en décidera.

M. le Maire pense que ce ne sera pas mieux mais c'est une compétence qui est attribuée par la loi à l'agglomération. Mme LAURENT précise que c'est une conséquence de la Loi NOTRe.

Portes ouvertes aux serres

Mme JARDIN et Mme LAURENT exposent que certains Sourdevalais souhaitent qu'une nouvelle porte ouverte soit organisée aux serres municipales. Cette porte ouverte pourrait avoir lieu dans la deuxième quinzaine de mai.

École de musique

Mme HAMEL demande des renseignements à propos de la nouvelle tarification des écoles de musique.

Mme LAURENT explique que des simulations ont été présentées sur la tarification en fonction du quotient familial. Les écarts étant trop importants, la question va être revue.

La Secrétaire de séance,
Maryanick HERVIEU.